

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2015**

Canton de  
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 13 novembre 2015

COMMUNE  
DE  
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 3 novembre 2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° 2015-116

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme Isabelle MAINAND

OBJET

CONVENTION DE MISE A  
DISPOSITION DE TERRAINS ET  
DE LOCAUX AVEC LE  
FCL BOULES -  
RENOUVELLEMENT

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à Mme CARRET), Mme ROUCHON (par proc. à M. PATUREL), M. MANINI, M. PROST, M. DIALLO, Mme BREMOND (par proc. à M. JOINT), M. JOUBERT, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à M. CIAPPARA jusqu'au N° 2015-110 inclus), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à Mme DU GARDIN), Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT, Mme HAMZAoui (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2015-118 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc. à M. HOUDAYER), M. HOUDAYER (à partir du N° 2015-108), M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI, M. CHAISNE, Mme Charlotte ROQUES

Était absent : /

**PREFECTURE**

**Accusé de réception**

**Reçu le .....**

**Identifiant de l'Acte :**

**069 216900340.....**

**Rapport de : J.P. PATUREL**

Par délibération n°2011-154 du 14 novembre 2011, le Conseil Municipal a approuvé la convention de mise à disposition de terrains et de locaux à intervenir avec le FCL Boules.

Cette convention arrivant à son terme, il convient de la renouveler.

Les biens mis à disposition à titre exclusif du FCL Boules sont les suivants :

- une aire de six jeux de boules extérieure avec pourtour de 921 m<sup>2</sup>, avec support d'éclairage,
- un auvent bois de 36 m<sup>2</sup>,
- un local de stockage de 5 m<sup>2</sup> .

Le club bénéficie également, en partage avec les autres associations présentes sur le stade Henri Cochet de l'accès au parking.

La mise à disposition est consentie à titre gratuit. Le club prendra en charge les télécommunications, le nettoyage sous le auvent, des aires de jeux et des locaux qui sont à usage exclusif.

Le projet de convention est joint en annexe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- **APPROUVE**

la convention à intervenir avec le FCL Boules,

- **AUTORISE**

Monsieur le Député-Maire à la signer.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 13 novembre 2015  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE DEPUTE MAIRE  
Philippe COCHET